



OBJET :

**FIXATION DES DROITS DE PLACE  
SALLE DES FETES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu la délibération n° 2026-023 du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégations d'attribution du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2026-062 du 24 juin 2026 apportant des modifications à la délibération précédente,

Vu le règlement intérieur du marché de Noël de Féternes 2026,

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif pour l'occupation d'un emplacement à la salle des Fêtes Denis Chappuis lors du marché de Noël du 15 novembre 2026 pour de la vente (restauration rapide,...).

**DECIDE :**

Article 1 :

A compter de l'adoption de la présente décision, le tarif applicable pour une demande d'emplacement de 1.80m X 0.75m à la salle des Fêtes de Féternes lors du marché de Noël du 15 novembre 2026 sera de 20 euros. Ce tarif est applicable uniquement pour la journée du 15 novembre 2026.

Article 2 :

Les recettes perçues seront imputées au chapitre 70-PRODUITS VENTE DU DOMAINE.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes,  
Le 10 septembre 2026

Le Maire  
Maxime JULLIARD

